



**AMCDD**

Alliance Marocaine pour le Climat  
et le Développement Durable

الائتلاف المغربي من أجل  
المناخ والتنمية المستدامة

## **II- Déclaration de l'AMCDD** **aux Acteurs Internationaux** **à l'occasion de la COP21**

### **Sur les défis climatiques nationaux et** **planétaires**

À l'occasion de la tenue de la 21<sup>ème</sup> et de la 22<sup>ème</sup> conférence des parties dans le cadre de la CCNUCC qui auront lieu respectivement à Paris en décembre 2015 et à Marrakech en décembre 2016, la société civile a élaboré une 1<sup>ère</sup> déclaration nationale D1 adressée aux acteurs de la société marocaine et une 2<sup>ème</sup> déclaration internationale D2 adressée aux acteurs internationaux

*AMCDD – D2- Maroc*

## **Déclaration de l'AMCDD pour la Conférence des parties de la CCNUCC prévue en décembre 2015 à Paris**

AMCDD – D2- International

L'Alliance marocaine pour le climat et le développement durable (AMCDD), regroupant la majorité d'associations et réseaux d'associations marocaines œuvrant dans le domaine de l'environnement, ont lancé à l'occasion du séminaire organisé à Rabat le 12 septembre 2015, sur les défis et les répercussions du changement climatique au niveau planétaire et les engagements des pays en matière d'atténuation du réchauffement et d'adaptation de leurs modes de développement, un appel international, à l'occasion de la tenue de la COP 21 à Paris.

Cet appel de la société civile marocaine qui se trouve dans un pays, une région et un continent au cœur de zones les plus vulnérables et les plus impactés par les dérèglements climatiques et le réchauffement de la planète, tout en étant la moins émettrice des gaz à effet de serre.

C'est un appel à tous les citoyens du monde et forces vives, pour une mobilisation soutenue et coordonnée afin de pousser les négociateurs et décideurs des différents pays qui se réuniront à Paris à l'occasion de la conférence des parties COP 21, pour faire entendre la voix de la raison, le cri d'une société civile, un appel à l'urgence écologique, avec pour objectif, la réduction des menaces qui pèsent sur la sécurité hydrique, la sécurité alimentaire, la sécurité globale et l'urgence de sauver notre habitat, la Terre, planète fragile et limitée, par l'adoption d'un accord historique universel, juste et juridiquement opposable.

Après le 5<sup>ème</sup> rapport élaboré par 500 scientifiques internationaux du GIEC, validé par différents états, démontrant de nouvelles preuves de l'ampleur du réchauffement climatique, ne laissant aucune incertitude sur l'urgence d'agir, les gouvernements des pays qui ont une responsabilité historique et ceux dont les émissions dépassent des taux supportables, doivent arrêter leur stratégie de fuite en avant et cesser les reports et les piétinements successifs, conférence après conférence, pour sortir de l'inaction dont le coût est de plus en plus élevé et œuvrer positivement pour conclure un accord à Paris, au niveau des besoins et des ambitions de nos pays et nos continents.

Nous espérons, que la communauté internationale après avoir fait de « Lima » et celles d'avant des COP une étape de négociations, fera de la COP de Paris celle d'un accord et de prises de décisions et enfin de la COP22, prévue au Maroc en 2016, "la Conférence de l'action".

C'est dans ce cadre que nous, associations et réseaux d'associations membres de l'Alliance marocaine pour le climat et le développement durable (AMCDD),

- Considérant que la communauté internationale est à la veille d'un Rendez-vous décisif pour le devenir de notre planète et que l'absence d'une décision commune déterminée et juste aura des répercussions désastreuses sur le destin de l'humanité.
- Avertis de la gravité des impacts du dérèglement climatique d'origine anthropique sur la ressource en eau potable, sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, sur la santé, sur la biodiversité terrestre et marine, sur les inégalités, et sur les droits de l'Homme.
- Rappelant que le continent africain qui est le plus faible émetteur des GES au niveau mondial et le plus vulnérable aux effets du dérèglement climatique (émet 4% des GES alors qu'elle regroupe 6 pays africains figurent parmi les 10 pays les plus vulnérables aux CC au niveau mondial).
- Préoccupés par la situation de la population africaine pauvre la plus vulnérable vivant de terres écologiquement fragiles et de la situation de leurs pays surendettés, livrés à de nombreuses activités qui sont insoutenables à terme et préjudiciables à l'environnement, surexploitant leurs ressources naturelles -- forêts, pêcheries et mines... , entraînant l'érosion des sols, l'épuisement des ressources en eau, avancée de la désertification, avec des rendements plus faibles pour les cultures
- Avertis par la faible cohérence et de synergie des politiques publiques économiques et énergétiques environnementales et climatiques des pays africains en adoptant des pratiques des modèles de développement des pays industrialisés, impliquant l'emploi généralisé de technologies génératrices de pollution, de méthodes de culture à forte intensité de produits chimiques, et activités et des variétés agricoles orientés vers l'export, entraînant la perte de la biodiversité, le gaspillage de l'eau, de l'énergie et des ressources naturelles.
- Constatons que les flux financiers climatiques actuels sont très insuffisants pour répondre à tous les défis posés par le changement climatique et faire disposer les pays d'Afrique impactés par les changements climatiques, de ressources de financements climatiques durables adéquates et prévisibles, pour assurer les coûts d'adaptation en Afrique en agriculture, infrastructures...etc.
- Tenant compte de l'impact négatif de la contrainte climatique sur les efforts visant l'atteinte des OMD et les Objectifs de Développement Durable après 2015.

Invitons l'ensemble des décideurs politiques mondiaux et particulièrement les gouvernements, les parlementaires et les associations de la société civile à l'échelle internationale à se mobiliser pour :

## ***I. Un Accord de PARIS UNIVERSEL, Juste, équitable et contraignant capable de répondre aux défis posés par le changement climatique :***

- Convaincus que les pays industrialisés, qui à eux seuls, sont responsables de 78% des émissions de gaz à effet de serre, avec plus de 5 tonnes de CO2 par an , bien qu'ils ne représentent que 15.5 % de la population mondiale, ont une responsabilité plus lourde dans les changements climatiques et doivent saisir l'occasion d'un accord de Paris pour s'acquitter de leur « dette écologique » vis-à-vis des pays en développement.
- Conscients que tous les pays de la communauté internationale Nord et Sud doivent agir en tenant compte de leurs responsabilités communes en dépit de leur différentiel en terme d'équité et selon les capacités de chacune des parties contenir le réchauffement global de la planète en deçà de 2 degrés Celsius, afin éviter des catastrophes destructrices.
- Conscients que le succès de l'accord de Paris, ne se limite pas à son adoption, mais plutôt à son opérationnalisation, et qu'il ne devrait pas y avoir de gagnant ni de perdant

## ***II. Un fond vert et des fonds complémentaires qui garantissent les moyens et les mécanismes capables de répondre aux besoins réels des pays subissant le plus d'impact des CC***

- En comparaison des flux d'argent circulant pour l'achat annuel de matériel de guerre estimé à 1547 milliards de dollars en 2014, nous considérons que les 100 milliards annuelles prévues à partir de 2020, constituent le flux minimum de fonds qui doit être à la disposition des pays impactés par les changements climatiques.
- Proposer une feuille de route claire pour l'atteinte de l'objectif de 100 Milliards de dollars US d'ici 2020.
- L'adaptation doit être prise en compte au même pied d'égalité que l'atténuation dans la finance climatique en dehors du Fond Vert Climat FVC où la parité Adaptation-atténuation est déjà un acquis
- La prise en charge par les pays industrialisés des coûts et indemnités au profit des pays du sud impactés, en évitant toute confusion ou dilution possible avec le financement des dommages et pertes des pays industrialisés, qui eux peuvent mobiliser rapidement des moyens conséquents proportionnels à leurs infrastructures ...

- Instaurer la transparence et la confiance entre les pays développés et ceux en voie de développement en assurant un réel respect des engagements, une différenciation claire (avec additionnalité) entre les prêts destinés à l'aide au développement et financement nécessaires aux pays du sud pour mettre en œuvre les politiques nationales permettant de lutter contre les changements climatiques, tout en facilitant les procédures d'accès à ces fonds par les pays les plus touchés.
- La nécessité de l'origine publique des financements doivent se faire sous forme de dons, tout en explorant toutes les possibilités de financement par le biais des marchés.
- Assurer les moyens de fonctionnement du centre de compétences 4C au Maroc, qui vise la formation des acteurs africains du publics, du privé, de la société civiles , et des universités, afin de renforcer les capacités des acteurs africains en matière de négociations et d'accès aux fonds mondiaux pour le climat,
- L'Afrique en tant que continent vulnérable, doit être prioritaire quant à l'accès aux financements climatiques.

***L'urgence de tous les pays du Sud et du Nord de soumettre des INDC, avec des engagements effectifs de réductions significatives de leurs émissions de gaz à effet de serre***

Nous appelons :

- Tous les pays à présenter des contributions réalistes et réalisables et formuler avant la COP 21 une estimation budgétaire globale objective pour une adaptation progressive de leurs économies, en démontrant leur capacité de déployer les ressources disponibles efficacement, pour faire d'elle la base d'un nouveau contrat social, économique et environnemental du pays, afin de contribuer aux objectifs mondiaux du changement climatique".
  - les africains à finaliser leur INDC, et mieux converger leurs contributions avec les priorités de leurs pays en matière de développement durable, car la manière dont ils sont intégrés dans les INDC des pays aidera à déterminer la réussite de leur mise en œuvre au-delà de Paris.
  - avoir l'ambition d'intégrer les aspects de l'adaptation et de l'atténuation dans un cadre plus large de développement économique écologique.
  - Assurer une transparence et une bonne gouvernance des fonds et de démontrer la capacité à déployer les ressources disponibles efficacement.
  - Prendre en compte l'approche genre et la lutte contre la pauvreté.
- Les pays industrialisés à présenter des INDC assez ambitieux pour

contribuer réellement à contenir la température mondiale à 2 degrés Celsius.

- Les états les plus émetteurs de GES doivent assumer leurs responsabilités de réduire de manière significative leurs émissions, puisque selon le GIEC, les émissions mondiales de gaz à effet de serre devront être réduites entre 40 à 70% dans la période 2010-2050, et disparaître d'ici 2100, pour que la Terre reste sous le seuil des 2°C de réchauffement à la fin du siècle.
- Nous considérons que les Etats-Unis et la Chine représentant près de la moitié des émissions mondiales (environ 45%), n'ont pas encore assumé leur responsabilité historique et actuelle, car les Etats-Unis en annonçant leurs engagements de réduction de 26 à 28 % de leurs émissions d'ici 2025 par rapport à 2005 ( 2005 l'année où les émissions américaines ont été les plus fortes jamais observées, avec près de 7200 Mt CO2e). Ramenés à 1990, année de comparaison internationale, les objectifs américains sont tout à fait modestes : -13,8 % en 2025 par rapport à 1990. Soit un effort annuel d'à peine -0,43 %.

5

- la Chine qui n'a pas la responsabilité historique, voulait continuer d'émettre des gaz à effet de serre, et ce pendant les 15 prochaines années, jusqu'à atteindre un pic d'émissions en 2030 pour ensuite les réduire.

Par ailleurs, la Chine avait déjà annoncé vouloir réduire l'intensité carbone (émissions de GES par unité de PIB) de son économie de 40% à 45% d'ici à 2020 par rapport à 2005.

Nous appelons donc les Etats-Unis et la Chine à faire de nouvelles annonces, qui leur permettent d'être en adéquation avec les objectifs fixés par le GIEC, et contribuer au fonds verts en fonction de leurs responsabilités historiques et actuelle et leur puissance : A titre d'exemple les américaines ont dépensé en 2014, 575 milliards de dollars et les chinois ont dépensé 139 milliards de dollars en 2013 les européens eux ,ont dépensé 274 milliards de dollars,

- Toutes les entreprises privées, comme les États à annoncer puis s'acquitter d'une partie de ses obligations de réduction des émissions de gaz à effet de serre en fonction de leurs activités polluantes, en investissant dans des projets propres, dans des pays en développement ;
- Tirer les enseignements nécessaires de l'expérience de la mise en œuvre du protocole de Kyoto pour faire de la COP 22 un cadre réussit de passage à l'opérationnalisation des instruments et les structures de contrôle d'application du nouvel accord éventuel de Paris. Et plaider pour sa

décentralisation et assurer une meilleure coordination et complémentarité entre les instruments de finance climat existants.

- L'accord de Paris et les INDC doivent nous permettre une transition réelle pour la mise en place d'un nouveau modèle de développement aussi bien pour les pays du Sud que ceux du Nord.
- Les différents acteurs sociaux, médias... nationaux et internationaux doivent maintenir leur mobilisation et la pression sur Les plus gros pollueurs pour réduire leurs émissions et augmenter leurs participation dans le fonds mondial pour le climat et plaider pour sa décentralisation et assurer une meilleure coordination et complémentarité entre les instruments de finance climat existants.
- Donner un visage humain à la politique mondiale, qui entraîne sans cesse l'augmentation du nombre de réfugiés climatiques et du nombre de morts aux frontières des pays développés qui dressent de plus en plus de frontières physiques devant les femmes, les jeunes et les Hommes des pays du sud, ceci après avoir supprimés toutes les frontières aux capitaux dans ces pays , dans le cadre d' une mondialisation incomplète et injuste.

### **III. Transformer le risque climatique qui menace les pays en opportunités qui peut conduire vers un changement de modèle de développement durable :**

- Adopter une approche Ecosystémique multisectorielle dans l'intégration du changement climatique dans les politiques de développement des pays africains, pour assurer la gestion intégrée des ressources en eau et de l'énergie, aménagement du territoire et conservation de la biodiversité ...
- Promouvoir des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique de grande envergure, avec des interconnexions d'optimisation régionales puis mondiales, pour :
  - faire sortir l'Afrique de l'obscurité et répondre aux attentes d'un continent ou à titre d'exemple 625 millions de personnes en Afrique subsaharienne, soit environ les deux tiers de la population, ne jouissent pas d'un accès sécurisé à l'électricité,
  - La mise en place de politiques permettant une transition énergétique vers un avenir à 100% ER (Energies Renouvelables) en l'an 2100, objectif réalisable dans les délais, si l'on parvient à un accord international sur le climat d'ici 2020, grâce aux :
    - succès en matière de recherche technologique dans le domaine, et un changement de nos modes de vie.
    - le remplacement progressif des énergies fossiles par des sources d'énergies renouvelables pour la quasi-totalité des

*activités humaines (transports, industries, éclairage, chauffage, etc.),*

- *Laisser l'essentiel des énergies fossiles sous terre.*
- Optimiser la synergie internationale pour le renforcement de la démocratie, la justice sociale, une économie équitable et la préservation de l'environnement et de la paix.
- Développer la connaissance, la recherche scientifique et les services climatiques des pays africains pour réaliser des avis fiables sur la résilience et l'adaptation à la variabilité et le changement climatique et surtout lever les barrières liées au développement et au transfert de technologies.
- Anticiper les effets climatiques sur les couches sociales les plus défavorisées en Afrique, en renforçant les filets de sécurité et de protection sociale.
- Repenser la politique mondiale de mobilité des capitaux, des Hommes, celles de l'immigration et des réfugiés ; en tenant compte des réalités économiques sociales et environnementales et de l'impact grandissant des changements climatiques.

#### **IV. Promouvoir l'Economie verte, levier de création des richesses et d'emplois en Afrique :**

- Mettre en place au niveau de chaque pays : les stratégies, programmes multisectorielles et structures de coordination et d'intégration, nécessaires à une transition vers une croissance verte inclusive et équitable sur le plan social.
- Prioriser l'accès au fonds les pays qui ont une politique de promotion de l'économie verte, intégrant la valorisation économique des écosystèmes naturels dans la mise en place des politiques publiques de développement et particulièrement les écosystèmes forestiers et les oasis.
- Améliorer les capacités des femmes et des jeunes quant à l'utilisation des technologies et pratiques de production agricole et d'élevage appropriées et susceptibles d'améliorer la résilience au changement climatique ;

***Nous invitons également tous les acteurs institutionnels de tous les pays à permettre aux acteurs de la société civile de :***

- Disposer d'un cadre légal et réglementaire de démocratie participative efficace et des moyens nécessaires pour assurer leurs missions stratégiques d'encadrement et de mobilisation de la population et de suivi des politiques nationales et internationales, pour une meilleure implication des différentes composantes de la société .
- Participer à la préparation des INDC de leurs pays, au processus décisionnel et du suivi de la mise en œuvre de l'accord prévu, l'évaluation des réalisations des pays et le respect des clauses de l'accord de prévu à Paris.
- Veiller au suivi de la mise en œuvre de l'accord attendu à Paris, dans la perspective de la préparation de la 22e Conférence des parties sur le climat que le Maroc accueillera fin 2016.
- Doter la Société Civile des moyens et mécanismes lui permettant d'intégrer d'avantage la machine diplomatique et médiatique nationale et internationale, pour lui permettre de faire entendre la voix des populations vulnérables et de la société civile au niveau national et international

**Rabat, le 12 Septembre 2015**